

Date de dépôt : 30 mai 2017

Pétition

Pecunia non olet : 350 francs le pipi de chien à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Comme cela a été fait dernièrement en ville de Genève, amender les pipis de chiens sur le domaine public à hauteur de 350 francs (200 francs plus 150 francs de frais) semble être une nouvelle opération rentable pour les municipalités à Genève.

Les détenteurs de chiens du canton de Genève sont tenus de ramasser les crottes de chiens avec les sachets mis à disposition à cet effet par les municipalités.

Rien n'a été pensé et mis à disposition par les communes concernant le ramassage de l'urine des chiens par les propriétaires. Probablement car cela semble être un peu ridicule et disproportionné. Après tout, les chiens sont des animaux et ne connaissent pas la notion de toilettes et lorsque le moment est venu pour faire leur besoin, il n'est pas facilement possible de les maîtriser sur ce point.

Il est important de relever les nombreux buts que remplit la « possession d'un chien » au sein de la société, cela peut pallier à bien des services publics plus chers, notamment concernant les personnes âgées et les personnes qui sont seules, les personnes handicapées (chiens d'aveugles), chiens policiers ... De plus en matière d'impôts et taxes, la collectivité se rémunère suffisamment déjà.

Conformément à l'article 21 de la loi sur les chiens (LChiens) du 18 mars 2011 (M 3 45) en matière de déjections canines, « il incombe au détenteur d'empêcher son chien de souiller le domaine public, les cultures et les espaces naturels » (alinéa 1) ; « Il doit en particulier ramasser les déjections de celui-ci » (alinéa 2) ; « Les communes mettent à la disposition des détenteurs les moyens nécessaires au ramassage des déjections » (alinéa 3).

Les pétitionnaires demandent que le Grand Conseil genevois se prononce sur la question de l'urine des chiens dans l'espace public selon la LChiens et au Conseil administratif de la ville de Genève sur l'applicabilité de cet aspect selon la loi actuelle de la LChiens.

N.B. 3302 signatures¹
M. Manuel Alonso Unica
Rue de Monthoux 8
1201 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 2035 signatures électroniques